



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 30/03/2026

ID : 072-217201342-20260327-20260327\_D0009-DE

DU DE LA COMMUNE DE FLÉE

## Séance du vendredi 27 mars 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	15
Pouvoirs	0

Date de convocation : 23mars 2026

Le vingt-sept mars deux mil vingt-six, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

**Étaient présents** : Dominique MANCEAU, Aurélien HERISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Mathieu RENARD, Valérie ROIG, Alain RESPLANDY-BERNARD, Julie GUILLARD, Rémi FRESNEAU, Chloé MAINO-SIMON, Laurent MALEVAL, Mireille SCHMIDT, Frederi EDDI, Yannick FERRE

**Absents excusés** :

**Pouvoirs** :

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**M. Aurélien HERISSON**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

### Délibération n°20260327\_D0009

#### Objet :

**Désignation du membre titulaire de l'Assemblée spéciale et du représentant permanent aux Assemblées générales des actionnaires.**

*Il est rappelé que la commune est actionnaire de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, elle a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.*

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient que nous procédions à la désignation de notre nouveau(elle) représentant(e) à l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce.

1° - désigne :

M Frédéri EDDI pour assurer la représentation de la collectivité Flée au sein de l'Assemblée spéciale et des Assemblées générales des actionnaires de la SPL ATESART.

2° - autorise :

M Frédéri EDDI a accepté toutes fonctions qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration.

3° - autorise :

M Frédéri EDDI a accepté toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration dans l'hypothèse de sa nomination au sein de celui-ci.

4° - prend acte :



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 30/03/2026

ID : 072-217201342-20260327-20260327\_D0009-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Qu'un tiers des administrateurs appelés à siéger au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART ne doit pas dépasser l'âge de 75 ans, lors de la nomination.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	15
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 30/03/2026

Publication par voie électronique le 30/03/2026

Le Maire



Domnique MANCEAU

Le secrétaire de séance,

Aurélien HERISSON